

FICHE N° 20 : LES POTEAUX D'ASPIRATION

Les poteaux d'aspiration sont des dispositifs d'aspiration raccordés à des Points d'Eau Naturels ou Artificiels (PENA) permettant d'alimenter en eau les engins de lutte contre l'incendie par une manœuvre d'aspiration.



© SDIS 41

Il existe deux types de poteaux d'aspiration :

- Poteau d'aspiration de DN 100 mm.
- Poteau d'aspiration de DN 150 mm.

Un PENA peut être doté de plusieurs colonnes fixes d'aspiration, cela dépend de sa capacité en m³, à raison d'une colonne par fraction de 120 m³ utilisables. De plus, le nombre de colonnes fixes d'aspiration détermine le nombre d'aire de stationnement DECI nécessaire pour ce PENA.

	Capacité du PENA en m ³				
	Capacité ≤ 120 m ³	120 m ³ < Capacité ≤ 240 m ³		Par tranche de 240 m ³ supplémentaire	
Nombre de poteaux d'aspiration	1	2 poteaux d'aspiration de 100 mm	1 poteau d'aspiration de 150 mm	2 poteaux d'aspiration de 100 mm	1 poteau d'aspiration de 150 mm
Nombre d'aire de stationnement DECI	1	2	1	2	1

A. LES NORMES

<ul style="list-style-type: none"> ➤ RDDECI 41. ➤ NF S 62-240. ➤ NF S 61-240. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ NF EN 1074-6. ➤ NF S 61-703.
--	---

B. DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES HYDRAULIQUES

Type de poteau	Caractéristiques	Risque couvert	Débit minimal
 <p>Poteau D'aspiration DN 100 mm</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 sortie DN 100 mm munie d'un bouchon obturateur. ➤ Implanté sur une canalisation d'un DN minimum de 100 mm. 	risque courant	60 m³/h minimum , sous 1 bar de pression dynamique.
 <p>Poteau D'aspiration DN 150 mm</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 sorties DN 100 mm munies d'un bouchon obturateur. ➤ Implanté sur une canalisation d'un DN minimum de 150 mm. 	risque courant risque particulier	60 m³/h minimum , sous 1 bar de pression dynamique.

© SDIS 41

© AVK

La particularité de ces poteaux d'aspiration est d'être munie d'un ou deux demi-raccords dits d'aspiration.

Ce sont des demi-raccords symétriques à bourrelet qui permettent de relier entre eux les tuyaux semi-rigides d'aspiration et les dispositifs d'aspiration.

Ils doivent être placés de sorte que les tenons (ou bourrelets) soient en position strictement horizontale (l'un au-dessus de l'autre).



© SDIS 62

C. IMPLANTATION

L'implantation d'un poteau devra être réalisée en garantissant l'accès et le fonctionnement en tout temps. Elle devra plus particulièrement respecter les conditions suivantes :

- **Implanté à moins de 6 m** du bord de l'aire de stationnement DECI et **en dehors des zones de dangers des flux thermiques et de surpression.**
- **Le ou les demi-raccords orientés du côté de l'aire de stationnement DECI.**
- Un volume de **dégagement de 0,50 m** autour de l'axe du poteau doit être respecté.
- Un **périmètre cylindrique de 10 m de rayon et de 10 m de hauteur** ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du demi-raccord sur le poteau d'aspiration et le niveau du sol fini, **ne contient pas d'installation électrique supérieure à 20 kV à conducteurs non protégés.**
- Le poteau ne doit **pas constituer un obstacle dangereux** ou gênant pour la circulation des usagers (piétons, personnes à mobilité réduite).
- Le poteau **est implanté à l'extérieur de la zone de protection** mise en place autour du PENA.

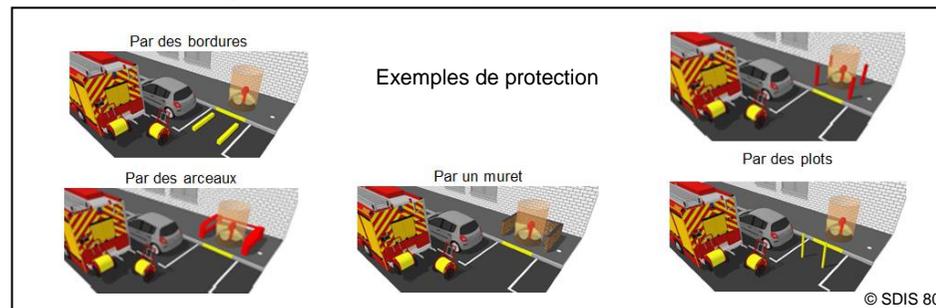
Cas particuliers :

L'existence de vannes à manœuvrer ou de pompes à démarrer pour obtenir les caractéristiques requises peut être tolérée. Ces installations font l'objet d'une étude particulière au cas par cas, en liaison avec le SDIS et le propriétaire du PENA.

D. PROTECTION

L'ensemble de la protection liée à la DECI est défini par la fiche n° 9.

Il appartient à chaque maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'interdire ou de réglementer le stationnement au droit des poteaux d'incendie qui le nécessiteraient. De même, l'utilisation peut être réglementée ou interdite au public.



© SDIS 80